



**ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DU 25 OCTOBRE 2025**

**RENCONTRE D'INFORMATIONS ET
D'ECHANGES AVEC LE CORPS
PREFECTORAL**

ADRESSE DE
M. COULIBALY-KUIBIERT IBRAHIME
Président de la Commission Electorale
Indépendante

Vendredi 03 Octobre 2025
Hôtel Président, Yamoussoukro

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,**

**Madame et Messieurs les Vice-Présidents
de la Commission Electorale
Indépendante (CEI),**

**Mesdames et Messieurs les Préfets de
Région et de Département,**

**Mesdames et Messieurs les Commissaires
centraux,**

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Monsieur le Secrétaire Général de la CEI,

**Monsieur le Directeur Général de
l'Administration du Territoire,**

**Monsieur le Maire de la Commune de
Yamoussoukro,**

**Mon Colonel Major, Chef du Centre
opérationnel interarmées,**

**Messieurs les Officiers supérieurs,
Officiers et Sous-officiers**

Distingués Invités,

Chers amis de la Presse,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais entamer cette adresse par des mots sincères de remerciements. Des remerciements d'abord à Monsieur le Ministre de l'intérieur et de la Sécurité qui, spontanément, a accepté le principe de cette réunion d'informations et d'échanges et rendu possible la présence de l'ensemble des Préfets de Région et de Département instruits dans ce sens.

Monsieur le Ministre, cher frère, je veux saluer la promptitude et l'efficacité avec lesquelles vous avez répondu positivement à la sollicitation de la Commission Electorale Indépendante.

Je voudrais également, en notre nom à tous, remercier les Autorités locales, notamment Monsieur le Maire de la Commune de Yamoussoukro pour les excellents mots de bienvenue qu'il nous a adressés et l'accueil cordial à nous réservé.

A travers vous, je voudrais adresser mes remerciements à tous les membres du Corps préfectoral, spécialement ceux ici présents qui ont, parfois, parcouru de très longues distances pour répondre, dans l'urgence, à l'appel du devoir et de la République.

Distingués représentants du pouvoir exécutif, je voudrais vous exprimer, à nouveau, la reconnaissance de la Commission Electorale Indépendante pour l'ensemble de vos actions qui ont contribué, hier, à assurer le succès de nos opérations électorales, et qui continuent de garantir la paix et la cohésion sociale sans lesquelles aucune œuvre durable ne peut être entreprise.

Justement, parce que vous constituez pour la République et pour la CEI un socle incontournable, nous vous avons conviés à cette nouvelle rencontre de Yamoussoukro. Nous avons souhaité ce rendez-vous devenu classique pour diverses raisons :

- vous informer sur le point de nos opérations électorales et des étapes futures jusqu'au scrutin du 25 octobre 2025 ;
- partager avec vous des informations sur la sécurisation de l'élection présidentielle ;
- enfin, solliciter à nouveau votre implication effective pour la réussite de l'élection présidentielle.

Mesdames et Messieurs,

Je l'ai souvent indiqué, une élection, c'est la rencontre de candidats et d'électeurs. En Côte d'Ivoire, cette rencontre qui permet l'exercice de la souveraineté populaire, a vocation d'être

organisée par la Commission Electorale Indépendante, conformément à l'article 51 de la Constitution du 08 novembre 2016.

Depuis le mois de juin 2025, la Commission Electorale Indépendante a arrêté la dernière liste électorale définitive qui procède d'un processus de révision qui a débuté en octobre 2024.

Depuis cette date, huit millions sept cent vingt-sept mille quatre cent trente et un (8 727 431) électeurs sont inscrits sur la liste électorale et peuvent donc prendre part au scrutin du 25 octobre 2025, et plus tard, aux élections des députés du 27 décembre 2025.

Le 08 septembre 2025, suite à l'examen des dossiers de candidature des prétendants à la magistrature suprême, déposés auprès de la Commission Electorale Indépendante, le Conseil constitutionnel a arrêté la liste des

candidats éligibles. Ceux-ci, au nombre de cinq, sont appelés à solliciter le suffrage des électeurs le 25 octobre 2025, date du premier tour de l'élection du Président de la République.

Nous amorçons donc la ligne droite vers l'organisation du scrutin à la date prévue par notre Loi fondamentale.

Dans cette dynamique, comme vous avez certainement constaté, la CEI déploie, progressivement, la logistique électorale et a également entamé une campagne de sensibilisation des électeurs et des populations.

A ce stade de mon propos, je veux saisir l'opportunité pour vous exprimer notre gratitude pour le soutien que vous avez apporté et les facilités offertes à Mesdames et Messieurs les Commissaires centraux et aux équipes de sensibilisation.

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Dès la prochaine semaine, se dérouleront quasi simultanément deux importantes activités.

Dans la période du samedi 11 au 20 octobre 2025, nous procéderons à la distribution des cartes d'électeurs dans les 11 835 différents lieux de vote sur toute l'étendue du territoire national. Mais, un jour avant, c'est-à-dire à partir du vendredi 10 octobre à 00 heure, s'ouvrira la période de campagne électorale pour s'achever le 23 octobre à minuit.

Pour ce qui concerne l'opération de distribution des cartes d'électeurs, il importe de porter suffisamment l'information, en ce que cette opération concerne TOUS les électeurs, anciens et ceux nouvellement inscrits. Nous sommes donc tous concernés et invités à aller retirer nos nouvelles cartes

d'électeurs pour le nouveau cycle électoral qui commence avec l'élection du Président de la République.

Aussi, Mesdames et Messieurs les Préfets, nous sollicitons encore votre facilitation habituelle pour le suivi des instructions émanant des Ministères techniques auxquels des correspondances ont été adressées. Il reste toujours des résistances et des velléités d'opposition ou de tracasseries opérées par certaines administrations des établissements ou centres identifiés comme lieux de vote.

En ce qui concerne la campagne électorale, elle reste un moment important et crucial pour le processus électoral. C'est le cadre dédié à la séduction des électeurs afin de leur permettre de faire un choix éclairé. Cette campagne qui prendra fin le 23 octobre à minuit, a ses règles qu'il faut rappeler, notamment :

- l'interdiction de l'utilisation des véhicules administratifs par les candidats et leur état-major à *des fins de propagande électorale* ;
- l'interdiction faite aux Autorités préfectorales, militaires et paramilitaires en activité de prendre part aux réunions politiques et aux campagnes électorales.

Le moment venu, il appartiendra à la CEI de veiller au respect de ces interdictions ou obligations. Toutefois, comme à l'accoutumée, vous aurez, là encore, à gérer la question de l'occupation des espaces publics. Nous savons compter sur vous.

Après la campagne électorale, suivront les opérations de vote (du 25 octobre 2025) dont les résultats provisoires au niveau national doivent être proclamées par la Commission Electorale Indépendante, au plus tard dans les cinq jours suivant la date du scrutin, conformément aux dispositions légales.

Enfin, il reviendra au Conseil constitutionnel de proclamer les résultats définitifs de ce premier tour. Ceux-ci devraient intervenir au plus tard, le 13 novembre 2025, après l'examen des éventuels recours en contestation des résultats.

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Pour réussir cet autre rendez-vous électoral, votre aide comme celle d'autres entités, notamment des Forces de Défense et de Sécurité est des plus utiles. L'élection est certes conduite par la Commission Electorale Indépendante, mais elle demeure l'activité de la République. C'est pourquoi la Commission Electorale Indépendante vous invite, une nouvelle fois, à la mobilisation pour le service de la République, en nous apportant votre appui dans l'ensemble de nos activités. Vous qui représentez, c'est-à-dire qui êtes l'incarnation de la République et rendez présent l'Etat, au niveau de vos circonscriptions respectives.

Dans ce cadre, quelques aspects mériteraient une attention particulière.

Il s'agit d'abord de l'exécution de l'ordre de réquisition. Le décret n°2025-653 du 30 juillet 2025 a réquisitionné, pour l'élection présidentielle du 25 octobre, les fonctionnaires et agents de l'Etat, les personnels des Etablissements Publics Nationaux, les personnels des collectivités territoriales, les agents des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique, les stagiaires et toute personne rémunérée par l'Etat ou l'un de ses démembrements. L'exécution de cet ordre revient pour une part aux Préfets, puisque l'article 2 de ce décret vous impose de « *communiquer aux commissaires superviseurs ou aux commissions électorales locales, la liste nominative des personnes de (votre) ressort territorial relevant des catégories visées* » ci-dessus.

Par le passé, les requis se sont, pour certains volontairement, et sans conséquence, affranchis de l'ordre de réquisition. La CEI vous appelle donc à la vigilance de sorte que les personnels par vous identifiés comme relevant des catégories réquisitionnées et convoquées, ensuite par la Commission Electorale Indépendante, soient effectivement à leur poste d'affectation le jour du scrutin. Ce point me paraît extrêmement important puisque ce personnel occasionnel, qui exercera en qualité de Président de bureau de vote et d'assesseurs (02), a vocation à ouvrir et tenir le bureau de vote.

A toutes fins utiles, il convient de rappeler que l'ordre de réquisition oblige et ne laisse aucune faculté ou liberté au requis. Il doit s'exécuter et se mettre au service de la Commission Electorale Indépendante sous peine de sanction, à savoir ***une peine d'emprisonnement de 6 mois à 2 ans et une***

amende de 36 000 à 2 millions de francs CFA ou de l'une de ces deux (02) peines seulement, sans préjudice de l'application de peines prévues par le Code Pénal.

Mesdames et Messieurs membres du Corps préfectoral,

Il est établi que vous êtes les maîtres de vos territoires au sens où vous en connaissez tous les coins et recoins. La CEI voudrait pouvoir continuer à bénéficier de cette connaissance pointue du terrain.

Elle voudrait également pouvoir compter sur votre collaboration avec le Centre opérationnel interarmées pour la sécurisation de l'ensemble de nos opérations électorales. En attendant, la préservation de l'ordre public relève de vos attributions classiques. Je n'ai point de doute quant à votre engagement à exercer vos prérogatives régaliennes à cet égard, dans la plus grande vigilance.

Enfin, par le passé, les rapports avec les Commissaires superviseurs et les commissaires locaux n'ont pas toujours été ceux que nous souhaitons, ceux que vous souhaitez. A cet égard, nous ne devons jamais oublier, quelles que soient les difficultés rencontrées, nous sommes tous des partenaires au service de la République, de la mère-patrie, et comme le feraient des partenaires conscients de leur responsabilité, nous devons nous engager ensemble, à élever le niveau de notre collaboration. La Côte d'Ivoire nous en sera reconnaissante.

Pour sa part, la Commission Electorale Indépendante voudrait vous assurer ici de la collaboration et de l'ouverture de ses Commissaires centraux et locaux sur l'ensemble du territoire afin que vous puissiez accomplir pleinement la mission d'accompagnement de la Commission Electorale Indépendante à laquelle je vous convie.

Monsieur le Ministre,

Je voudrais vous réitérer mes vifs remerciements pour votre présence rassurante et pour la franche collaboration que nous avons avec votre département ministériel.

Merci également à Monsieur le Ministre Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro et à Monsieur le Maire de la Commune pour l'accueil fraternel qu'ils nous ont réservé.

Mesdames et Messieurs, membres du Corps préfectoral, voilà les informations que j'ai souhaitées vous porter, voilà les attentes que j'ai exprimées au nom de la Commission Electorale Indépendante.

Les échanges, que nous aurons, permettront d'approfondir quelques points de cette adresse et de bénéficier de votre riche expérience d'hommes de terrain en vue de parfaire ou rendre meilleures les opérations que nous projetons. Nos populations, vos administrés, y trouveront de la sérénité en ces périodes parfois marquées d'inquiétudes. Avec vous nous réussirons certainement.

Je voudrais vous remercier pour votre aimable attention.

Vive la République.

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.